

Qui sont les cadres ?

Une définition plus précise est celle de l'institut national de la statistique et des études économique (INSEE) : les cadres sont une catégorie sociale caractérisée par une responsabilité de commandement justifiée par une formation supérieure, par un certain mode de vie, par des relations sociales spécifiques. Cette définition englobe les ingénieurs, les cadres administratifs, les cadres supérieurs du privé et du public, groupe socio - professionnels auxquels on peut assimiler les professions libérales, les professeurs etc.

Les conditions de vie

Par rapport à leurs subordonnés, les cadres sont des privilégiés, de leurs revenus aux chances d'accès de leurs enfants à l'enseignement supérieur, en passant par l'analyse détaillée de leur budget, démontrent qu'ils sont le groupe socio - professionnel salarié bénéficiant plus que les autres des biens qu'offrent une société de consommation organisée.

Cette constatation ne doit pas faire oublier qu'entre cadres subsiste une importante hiérarchie de salaires, hiérarchie qui repose sur le diplôme, la compétence, l'âge, le secteur industriel.

Leurs revenus sont consacrés pour une part importante au logement à une consommation élevée ou se dégagent plus particulièrement l'habillement et les loisirs privilégiés, ils sont les consommateurs qui incarnent ce que voudrait devenir tous les participants de la société de consommation.

Mais cette situation privilégiée ne les met pas tous toujours à l'abri des difficultés.

Pourquoi négocier les dispositions particulières en faveur de cadres ?

Etant donné que le Code congolais du Travail ne fait aucune mention au sujet de la représentation dans cadres dans l'entreprise, et cela malgré leurs multiples problèmes socio-économiques à présenter à l'employeur, le Secrétariat Général de la Fédération Nationale des Cadres « FNC » a contourné les difficultés par des négociations des accords appelés « Dispositions particulières des cadres ».

Elles ont pour base le contenu de la convention collective d'entreprise les intérêts des cadres. Le Comité syndical des cadres y relève les problèmes intéressant les cadres pour les codifier dans un document spécial « dispositions particulières » dont le projet doit être négocié entre l'employeur et les membres du Comité syndical des cadres « COSYCA » avant d'être déposé à l'Inspection du Travail pour sa légalisation.

Les dispositions particulières doivent prévoir des articles ou sujet de la reconnaissance du Comité des cadres par l'entreprise, sa compétence, son rôle, son élection et les conditions de vie des cadres pour le moment. Certaines dispositions particulières ont été négociées et régissent déjà les cadres notamment au INSS, FPI, ONC, etc...

Notre but en organisant le présent programme de formation est de sensibiliser et conscientiser les cadres à la lutte pour obtenir en faveur des cadres la loi sur la représentation des cadres dans les entreprises comme dans tous les pays d'Afrique. Notre lutte est permanente compte tenu de combat que d'autres syndicats livrent contre l'UNTC et sa Fédération des Cadres. Pour eux les cadres sont des employeurs et, n'ont aucun droit à la syndicalisation et au syndicalisme.

Pourquoi la création de la Fédération Nationale des Cadres par l'UNTC ?

La Fédération Nationale des Cadres/UNTC a été créée par une décision du Comité Exécutif de l'UNTC en date du 18 décembre 1981.

Son implantation dans les entreprises posait des multiples problèmes auprès des cadres, des employeurs, des délégués syndicaux et plutard, les syndicats adverses ayant vu le jour après la démocratie en RDC. Nonobstant ces obstacles, la FNC est entrain de relever le défi et gagne du terrain.

Notre but était d'intégrer les cadres en tant que travailleurs dans le mouvement syndical congolais.

Plusieurs sessions de formation pour sensibiliser les cadres ont été organisées à Kinshasa et à l'intérieur du pays. Grâce à ces sessions de formation, les cadres disposent maintenant des Comités Syndicaux qui défendent leurs intérêts et améliorent leurs conditions de vie et de travail. Donc, un dialogue social existe déjà entre les cadres et certaines entreprises.

Quelques uns de nos militants ont pris part aux travaux des séminaires en faveur des cadres africains organisés dans le monde.

Enfin, la Fédération Nationale des Cadres est membre affilié à l'Union Network Internationale « UNI » qui englobe dans son sein beaucoup de Syndicats dans le monde, notamment la FNC, notre syndicat national.

La Coopération tant financière, matérielle et morale « UNI » aide la FNC a résoudre tant soi peut certains des problèmes, comme cette coopération qui nous lie actuellement avec la CGSLB-Wallonne.